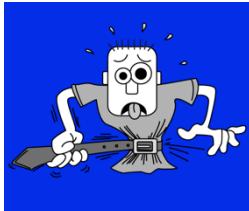


## Frais des non-permanent·es : la trahison Les Hunger Games de France Télévisions

À l'automne 2023, la direction du réseau promettait l'augmentation des plafonds de remboursement pour l'hébergement et les repas des non-permanent·es. La direction de l'entreprise n'aura même pas attendu l'arrivée du printemps pour trahir les salarié·es les plus précaires en décidant... **De réduire les frais.**



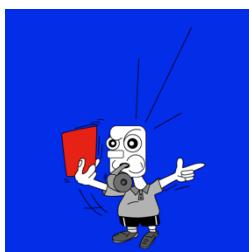
Jusqu'ici, la nuit d'hôtel est remboursée à hauteur de 74 euros (ce qui est déjà trop faible par rapport à l'inflation qui touche le pays), et le repas du soir à 24 euros. À partir du mois de mai, c'est changement de régime ! **À la diète, les CDD !** Un package de 84 euros, hôtel et dîner compris, et soumis à cotisations.

Mais qui peut bien avoir l'audace de prendre des décisions aussi indignes ? La direction sait-elle que nos antennes reposent en très grande partie sur les non-permanent·es ? Dans tous les métiers, de la fabrication des programmes aux rédacteurs en chef adjoints en passant par les journalistes et les personnels administratifs, nous avons besoin de ces salarié·es.

Quel message la direction veut-elle leur envoyer ? Qu'ils et elles sont interchangeables, corvéables à merci, et qu'il est normal de devoir payer pour aller travailler ? Veut-elle favoriser encore un peu plus l'entre-soi, qui gangrène déjà les médias privés, en n'autorisant que les plus riches à travailler pour France Télévisions ?



**Sud appelle tou-te-s les salarié·es en CDI à se montrer solidaires envers les collègues précaires**, qui assurent les remplacements pendant les congés et la continuité de service public pendant les épidémies, et qui font partie intégrante de l'entreprise.



Depuis des mois, **Sud demande la revalorisation des frais à égalité avec ceux des CDI**. La direction fait la sourde oreille et n'oppose à cette revendication que du mépris. Que fera-t-elle quand la chaise de la scripte sera vide en régie ? Que l'on supprimera toujours plus de reportages dans nos JT, faute de journalistes, de monteurs, d'OPS ?

**Sud se réserve le droit de déposer un préavis de grève.**

Depuis les régions, le 7 mars 2024